

# Bilan Professionnel Syndicat-IRP

*Valoriser les compétences acquises dans le cadre de mandat de représentant du personnel.*



De 20 à 24h



présentiel – Accessible aux personnes en situation de handicap

distanciel



2390 € (exo TVA)



Dates à fixer conjointement (délai d'accès à partir de 11 jours)

## Objectifs :

Le bilan professionnel syndicat - IRP a pour objectif **de bâtir un projet** en permettant au salarié de se positionner comme acteur de son parcours **tout en prenant en compte les compétences acquises dans le cadre de ses mandats syndicaux et de représentation** du personnel ainsi que de ses postes de travail.

*Le bilan de compétences professionnel Syndicat-IRP s'inscrit conformément au code du travail articles L1233.71, L6313-1, L6313-4 et R6313-4 à R6313-8.*

## Méthode pédagogique :

**Appui d'une consultante** spécialisée en Ressources Humaines et d'une Psychologue du Travail. Praticienne certifiée MBTI, SOSIE, PERFORMANSE, BIRKMAN et 360°.

Utilisation de tests d'orientation.

Respect de la confidentialité et neutralité des intervenants.

## Méthodologie du Cabinet Kohesion :

Support de travail structuré. Remise d'un classeur personnalisé comme support méthodologique. Outils d'analyse de personnalité, des aptitudes et de la motivation. Questionnaires. Enquêtes métiers. Tests de personnalité et d'orientation. Cartographie des compétences. CV. Ordinateur et connexion internet à disposition pour les recherches.



**Tout collaborateur ayant ou ayant eu un mandat de représentation du personnel**



**Consultantes spécialisées en Ressources Humaines et Relations Sociales et Psychologue du Travail**



**Pas de prérequis**

# Programme

## Déroulement

### Entretien préalable gratuit sans engagement :

Présentation de la démarche, des 3 phases d'un bilan de compétences (préliminaire, investigation et conclusion), de la méthodologie et des outils. Présentation du cadre légal et de la charte déontologique du cabinet. **Vérification** de la bonne compréhension et **adéquation** du dispositif. Recueil de l'accord du bénéficiaire pour réaliser son bilan de compétences professionnel Syndicat-IRP. Réponses aux questions.

### 1<sup>er</sup> entretien :

Remise d'un support méthodologique, expression des attentes et co-construction des objectifs à atteindre. Formalisation. Passation de tests de personnalité.

### 2<sup>ème</sup> entretien :

Restitution et débriefing des tests de personnalité par la psychologue du travail en présence de la consultante en charge du bilan. Echange. Approfondissement des éléments clés de la personnalité, repérage des éléments fondamentaux à prendre en compte dans l'approche projet. Points forts et points de progrès.

### 3<sup>ème</sup> entretien :

Analyse des valeurs professionnelles et personnelles, des facteurs de motivation, repérage des centres d'intérêts et des besoins fondamentaux. Analyse du système de contrainte. Prise en compte des valeurs d'engagement.

### 4<sup>ème</sup> entretien :

Biogramme. Cartographie des compétences et analyse du parcours professionnel. Définition des connaissances et compétences acquises hors activité professionnelle. Analyse des réalisations professionnelles et **des compétences développées au cours de l'activité syndicale ou de représentation du personnel**. Dégager les orientations possibles en phase avec les souhaits du salarié.

**Si besoin** : Enquêtes métiers : Recherche d'informations sur les formations et/ou métiers envisagés. Elaboration des hypothèses de projet.

### 5<sup>ème</sup> entretien :

**Analyse de la transférabilité des compétences acquises lors des mandats syndicaux ou de représentation du personnel**. Au regard des attentes du salarié, définition du projet professionnel le plus adapté et le plan d'action à mettre en œuvre. Evaluation des besoins en formation.

### 6<sup>ème</sup> entretien :

Préparation, si nécessaire, du CV et de dossiers de candidatures, de formation, de financement.... Mise en œuvre du plan d'action. Simulation d'entretiens (facultatif).

### 7<sup>ème</sup> entretien :

Remise d'une synthèse écrite au salarié. Echange avec le consultant. Commentaires et validation.

### Suivi à 3 et 6 mois.

« Les Jardins de la Mounine » – 491 avenue de la Croix d'Or – 13320 Bouc Bel Air  
Téléphone : 04 42 20 25 59 [www.kohesion-formation.fr](http://www.kohesion-formation.fr)  
N° de formateur : 93 130 97 56 13  
Mise à jour 22/10/2024